

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service de l'approvisionnement / Achats	<b>No SD</b> SD-2024-3912						
<b>OBJET</b>	Recommander au conseil de céder le contrat SP-30360 pour l'acquisition d'une grue télescopique de 54,5' avec plateforme et coffres en aluminium							
<b>No dossier(s) interne(s) :</b> SP-30360 <b>No LV :</b> NE S'APPLIQUE PAS <b>DISTRICT(S) :</b> 00-Tous les districts								
<p><b>Actions :</b> CESSION DE CONTRAT</p> <p style="padding-left: 40px;"><b>Demande d'achat :</b> Non <b>CT requis :</b> Non</p> <p><b>Contrat</b></p> <p style="padding-left: 40px;"><b>No contrat :</b> SP-30360 <b>Montant :</b> 332 277,75 \$</p> <p style="padding-left: 40px;"><b>Mode de sollicitation :</b> SP-Soumission publique <b>Type de contrat :</b> Acquisition de biens <b>Durée du contrat :</b> à la livraison <b>Récurrence :</b> Non <b>Résultat :</b> Cession de Systèmes de distribution Intégrés, société en commandite (Wajax) à Wajax Limitée</p> <p><b>Unité(s) administrative(s) concernée(s)</b> Service des travaux publics</p>								
<p><b>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</b></p> <table border="0" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;"><u>Date</u></th> <th style="text-align: left;"><u>No résolution</u></th> <th style="text-align: left;"><u>Objet</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2021-10-05</td> <td>CM-20211005-992</td> <td>ADJUDICATION - CONTRAT SP-30360</td> </tr> </tbody> </table> <p><b>Résumé</b> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Vasilios Karidogiannis        APPUYÉ PAR : Yannick Langlois</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'adjuger le contrat SP-30360, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour l'acquisition d'une grue télescopique de 54,5' avec plateforme et coffres en aluminium, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:</p> <p>Systèmes de distribution Intégrés, société en commandite (Wajax) 332 277,75 \$.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2021-4466)</p>			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2021-10-05	CM-20211005-992	ADJUDICATION - CONTRAT SP-30360
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>						
2021-10-05	CM-20211005-992	ADJUDICATION - CONTRAT SP-30360						
<p><b>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</b></p> <p>Par une lettre adressée au Service de l'approvisionnement, la compagnie Systèmes de distribution Intégrés, société en commandite (Wajax) a informé la Ville que tous leurs actifs ont été cédés et seront pris en charge par Wajax Limitée. Cette cession a lieu pour simplifier leur structure opérationnelle.</p> <p>Wajax Limitée devient la seule entité d'exploitation de toutes les divisions de Wajax et ces changements n'auront aucune incidence sur les opérations quotidiennes et la gestion du contrat courant.</p> <p>Le Service de l'approvisionnement a procédé à la vérification administrative et réglementaire exigée pour ce type de contrat.</p> <p>Le service requérant est en accord avec la cession demandée pour le contrat cité ci-dessus.</p>								
<p><b>IMPACTS MAJEURS</b></p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>								
<p><b>ASPECTS FINANCIERS</b></p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>								

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service de l'approvisionnement / Achats	<b>No SD</b> SD-2024-3912
<b>CULTURE</b> NE S'APPLIQUE PAS		
<b>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</b> NE S'APPLIQUE PAS		
<b>CADRE NORMATIF</b> L'article 15.02 « Cession » de nos documents d'appel d'offres prévoit que :  « L'adjudicataire ne peut céder de quelque façon que ce soit le Contrat, en tout ou en partie, sans le consentement préalable écrit du Comité exécutif ou du Conseil municipal du donneur d'ordre , selon le cas. Advenant une cession totale ou partielle du Contrat, l'adjudicataire, demeure lié envers le donneur d'ordre pour toutes les obligations contenues au Contrat, incluant toute reconduction, le cas échéant. »		
<b>REMARQUE(S)</b>		
<b>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</b>  de recommander au conseil d'approuver la cession du contrat SP-30360 de Systèmes de distribution Intégrés, société en commandite (Wajax) à Wajax Limitée, et ce, jusqu'à la fin prévue dudit contrat et selon le montant disponible entre le montant actuellement payé et facturé, moins le montant adjudgé.		